

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/125 *SF*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 septembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Véronique Ménéghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drupe, Gilles Cleret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Véronique Ménéghin-Caprio, Sébastien Besnard à Eric Furmanczak, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Alain Roche à Didier Peybernes, Yannick Faure à Anne-Marie Fitoussi, Françoise Streit à Danielle Montagnon.

Votants : 36 Pour : 36

**(Sortie de Sabine campredon, Fanny Lacroix et Pierre Suzzarini
qui ne prennent pas part au vote)**

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE REPAS D'ELUS

Dans le cadre de leurs mandats, les élus de la Communauté de Communes peuvent être amené à engager des frais sur leur fonds propres pour accomplir leurs missions.

A ce titre, il est proposé d'autoriser les remboursements suivants :

18 et 19 septembre – Projet culturel de territoire

La Communauté de Communes du Trièves est engagée dans la préparation d'un nouveau Projet culturel de territoire. Dans ce cadre elle a participé en novembre et décembre 2023 aux deux premiers des trois séminaires de formation et d'échange des pratiques, proposés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de l'Etat. Le troisième séminaire aura lieu les 18 et 19 septembre prochains à Chazelles-sur-Lyon (Loire). Il est proposé d'autoriser le remboursement à M. Pierre Suzzarini et Mme Sabine Campredon des frais d'hébergement (une nuit) et de repas (un repas) sur la base des frais réels engagés, soit en estimation, 85 euros chacun, et 170 euros au total.

10 septembre – Espace Valléen

Dans le cadre du projet Espace Valléen, porté par le service tourisme, Mme Fanny Lacroix s'est rendue le 10 septembre aux rencontres des élus des espaces valléens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Moutier pour représenter l'espace valléen Vercors au côté de Jacques Adenot.

Il est proposé d'autoriser le remboursement à Mme Fanny Lacroix des frais d'hébergement (une nuit), de transport (161km), et de repas sur la base des frais réels engagés, estimés à 170 euros.

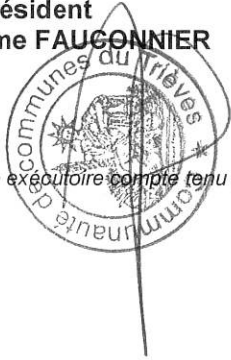
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement des frais d'hébergement et de repas d'élus sur la base des frais réels engagés de Sabine Campredon, Fanny Lacroix et Pierre Suzzarini selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 septembre 2024

Le Président

Jérôme FAUGONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/09/24 et de sa publication le 23/09/24